Réservoirs sous pression des dispositifs de soutirage

Module 11

Sécurité et protection de la santé dans l'hôtellerie-restauration



INTERKANTONALER VERBAND FÜR ARBEITNEHMERSCHUTZ - **IVA**
ASSOCIATION INTERCANTONALE POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS - **AIPT**
ASSOCIAZIONE INTERCANTONALE PER LA PROTEZIONE DEI LAVORATORI - **AIPL**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.admin.ch

Le dioxyde de carbone – gaz carbonique – CO_2



… est un gaz non inflammable, incolore et inodore

… est également présent dans l’air que l’on respire

… peut ne pas être perçu par les personnes

… est plus lourd que l’air

… s’accumule au niveau du sol en cas de fuite, pénètre dans les locaux voisins et stagne dans les étages inférieurs.

→ risque d’évanouissement, d’intoxication et de décès

Risques avec les installations de débit de boissons



Risque d’asphyxie dû à une fuite de gaz incontrôlée

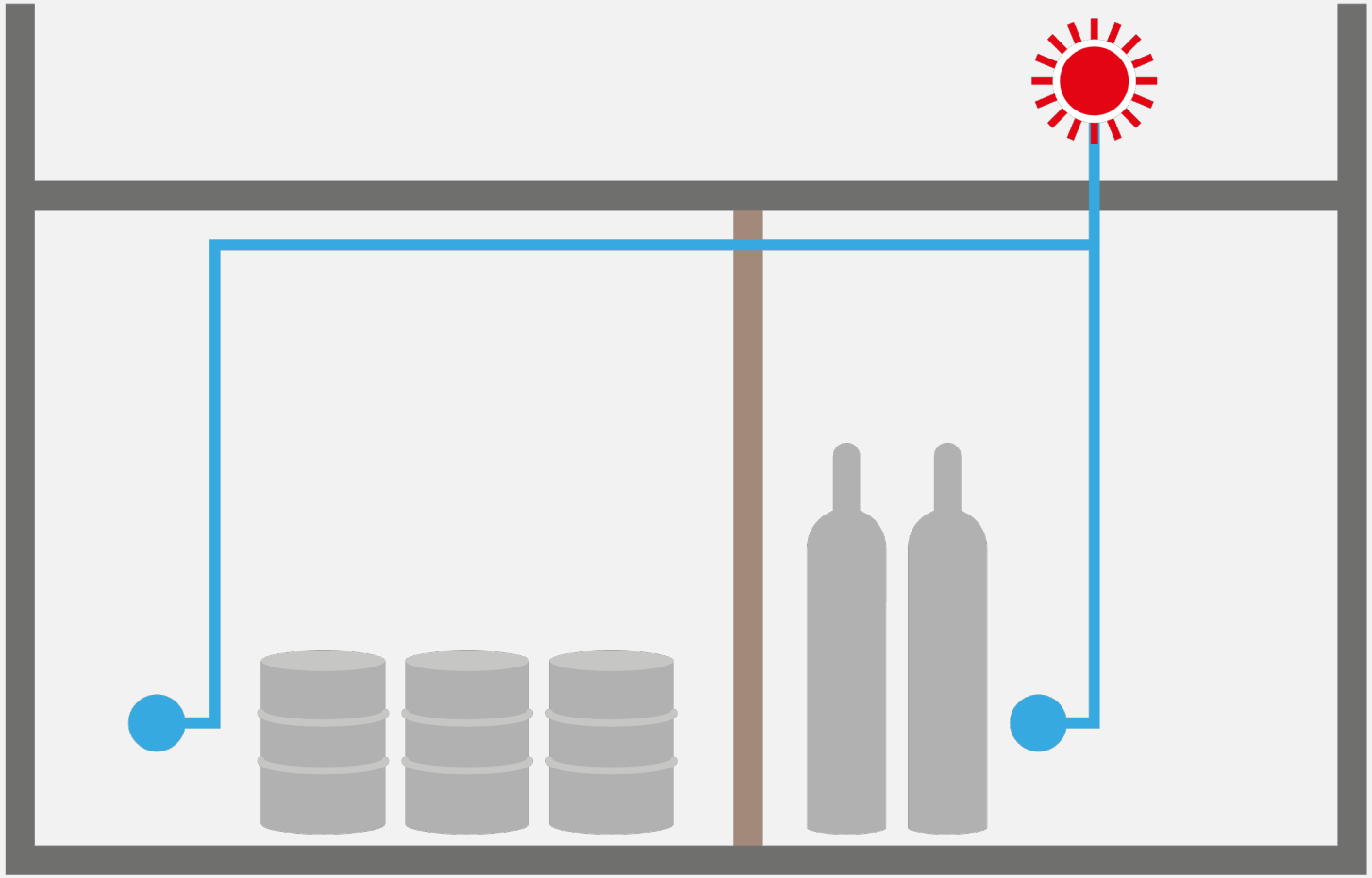


Composants sous pression qui éclatent



Produits de nettoyage et désinfectants irritants ou corrosifs en contact avec la peau/les yeux

Mesures de sécurité



Mesures de sécurité



- ✓ **Laisser les portes ouvertes si vous restez dans la pièce.**
- ✓ **Couper l'arrivée de gaz avant de raccorder / changer le réservoir de boisson / de matière première.**
- ✓ **Raccorder soigneusement le détendeur à la bouteille à l'aide d'une clé à fourche ou fermée (pas une pince !).**
- ✓ **Vérifier l'étanchéité à l'aide d'un spray de détection des fuites après le changement de bouteille.**
- ✓ **Effectuer un contrôle visuel pour constater d'éventuels défauts apparents.**
- ✓ **Procéder selon les prescriptions de sécurité si le détecteur de gaz déclenche l'alarme.**

Premiers secours (CO_2)

1. **Observer la situation et garder son calme.**
2. **Ne pas tenter de porter secours sans appareil de protection respiratoire avec apport d'air frais** pour ne pas se mettre soi-même en danger !
3. **Alerter les secours (n° 144)**
4. **Aérer immédiatement les lieux de l'accident par tous les moyens possibles mais sans y pénétrer :** enclencher les ventilateurs, ouvrir les portes, fenêtres et dispositifs d'évacuation des fumées.
   Le sauveteur muni d'un appareil de protection respiratoire avec apport d'air frais peut entrer dans la pièce sans attendre que celle-ci ait été ventilée.
5. **Exposer la personne intoxiquée à l'air frais.**
   Ne jamais effectuer le sauvetage seul ! Toujours être encordé et surveillé par au moins deux personnes hors de la zone dangereuse et capables de ramener le sauveteur.
6. **Donner les premiers soins, effectuer une réanimation** si la personne intoxiquée ne respire plus.

Et dans la pratique ?

→ Où le CO2 pourrait-il poser problème dans notre établissement ?

Et maintenant ?

→ Qu’allez-vous pouvoir changer et améliorer dans votre travail ?

→ Que pouvons-nous changer et améliorer dans l’établissement ?

SAFE AT WORK

safeatwork.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.admin.ch